



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 54351

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'absence de mise en application de l'examen bucco-dentaire des enfants de six à douze ans. En octobre 2003, répondant à plusieurs questions écrites sur ce sujet, le ministère laissait entrevoir une mise en oeuvre rapide de cet examen de prévention, primordial pour l'avenir dentaire des jeunes Français. Force est de constater qu'un an après, aucune décision n'a encore été prise et que le dossier est au point mort. Malgré la parution de deux rapports, l'un de Mme Guigou, l'autre de M. Mattei, malgré la nomination d'une mission sur le sujet, aucune mesure n'a encore été décidée. La santé bucco-dentaire a été totalement absente de la réforme de l'assurance maladie. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les décisions qu'il entend prendre sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille rappelle que la loi de santé publique du 9 août 2004 comporte parmi ses objectifs celui de réduire de 30 l'indice CAO mixte moyen aux âges de six et douze ans (l'indice CAO mesure le nombre de dents cariées, absentes ou obturées). Dans ce cadre, l'examen prévu par l'article L. 2132-2-1 du code de la santé publique fait partie des outils de la politique de prévention bucco-dentaire. Cet examen doit comprendre notamment une éducation et une motivation à la santé bucco-dentaire en collaboration étroite avec les patients, ainsi que des conseils personnalisés sur l'hygiène alimentaire et le rôle protecteur du fluor. Les modalités de mise en oeuvre de cette disposition ont d'ores et déjà fait l'objet d'études associant les différents partenaires concernés. Cette mesure a vocation à s'inscrire dans le cadre plus général d'un plan national de prévention bucco-dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54351

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10399

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5432